



## communiqué de presse

Paris, 29 mars 2011

### **Le conseiller général, un homme : en avant-goût des assemblées territoriales de 2014**

Elles n'étaient que 23,2% parmi les candidats à l'élection aux cantonales de 2011. Aujourd'hui, elles ne sont que 13,8% à être élues, quand deux départements restent totalement réfractaires aux femmes (Tarn-et-Garonne, Haute-Corse) et un autre les a perdues (Deux Sèvres). Les conseillers généraux élus cette année sont donc à plus de 86 % des hommes ; 86 % des élues ne sont donc que leurs remplaçantes. Le chiffre s'est amélioré de 0,7 % par rapport à l'élection de 2008, mais il faut attendre l'élection des exécutifs pour connaître la proportion définitive de femmes dans les assemblées complètes.

Tout au long de l'année 2010, nous avons dénoncé le choix du mode de scrutin retenu pour la réforme des collectivités territoriales, à appliquer en 2014. Ces dernières élections cantonales en sont hélas l'illustration : le scrutin uninominal reste très défavorable aux femmes, avec un ticket prétendument « paritaire » qui cantonne 86 % d'entre elles au rôle de suppléante. La régression sera donc terrible pour les assemblées régionales où la parité était réelle depuis 2004 et 2010.

Avec ce mode de scrutin, les femmes ont du mal à être désignées par les partis politiques : ces derniers préfèrent mettre en avant des notables locaux, cumulant souvent des mandats, ou placent les femmes dans des cantons non gagnables. Quant aux pénalités financières prévues à partir de 2014 pour inciter à plus de candidatures féminines, elles changeront peu la donne car supportables pour les grandes formations politiques.

Ce sont les mêmes qui disent vouloir plus de femmes dans les instances de décision ; ce sont les mêmes qui à l'Assemblée nationale votent une résolution symbolique sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Pourtant ce sont les mêmes qui font obstacle à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances élues, dès lors que celle-ci dérange l'ordre établi ...en faveur des hommes.

Non seulement la réforme éjectera les femmes élues des régions en 2014, mais un article en a été exclu : le projet de loi qui devait instaurer des listes municipales paritaires dans les communes de 500 à 3500 habitants est en hibernation.

Face au scrutin uninominal, *Elles aussi* propose le « scrutin binominal », une femme & un homme, tous les deux titulaires sur un territoire élargi. Combien de temps devons-nous encore attendre que soit adopté un mode de scrutin favorable à la parité, favorable à la démocratie dans les territoires et à l'Assemblée nationale ?